



Département du
COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2024

Date de convocation

29 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée.
Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.
Nathalie KOSOLOSKY, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Isabelle DUPONT, adjointe au Maire.
Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Virginie MELKI, conseillère municipale.
Christian CHATELAIN, conseiller municipal, avait donné procuration à Valérie CAPELLE, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Thomas JORIEUX

Date d'affichage

29 MARS 2024

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....25

Votants.....32

N° DEL-24-12

Objet

Approbation du
Compte
Administratif 2023
de la commune de
Marly

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2024

Exposé :

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin suivant l'exercice comptable concerné.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 12 561 088.92 €
Recettes : 16 189 609.44 €

Section d'investissement :

Dépenses : 5 532 916.77 €
Recettes : 5 002 229.70 €

Total :

Dépenses : 18 094 005.69 €
Recettes : 21 191 839.14 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune de Marly

le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

25 voix pour, 7 contre (T. ZAOUÏ, MT. HOUREZ, C. CHATELAIN, V. MELKI, S. LEKADIR, V. CAPELLE, K. BERBACHE)

Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

-ADOPTE la proposition.

Le secrétaire de séance
Thomas JORIEUX



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 18/04/2024.....
Document exécutoire à compter du 18/04/2024.



Envoyé en préfecture le 25/04/2024

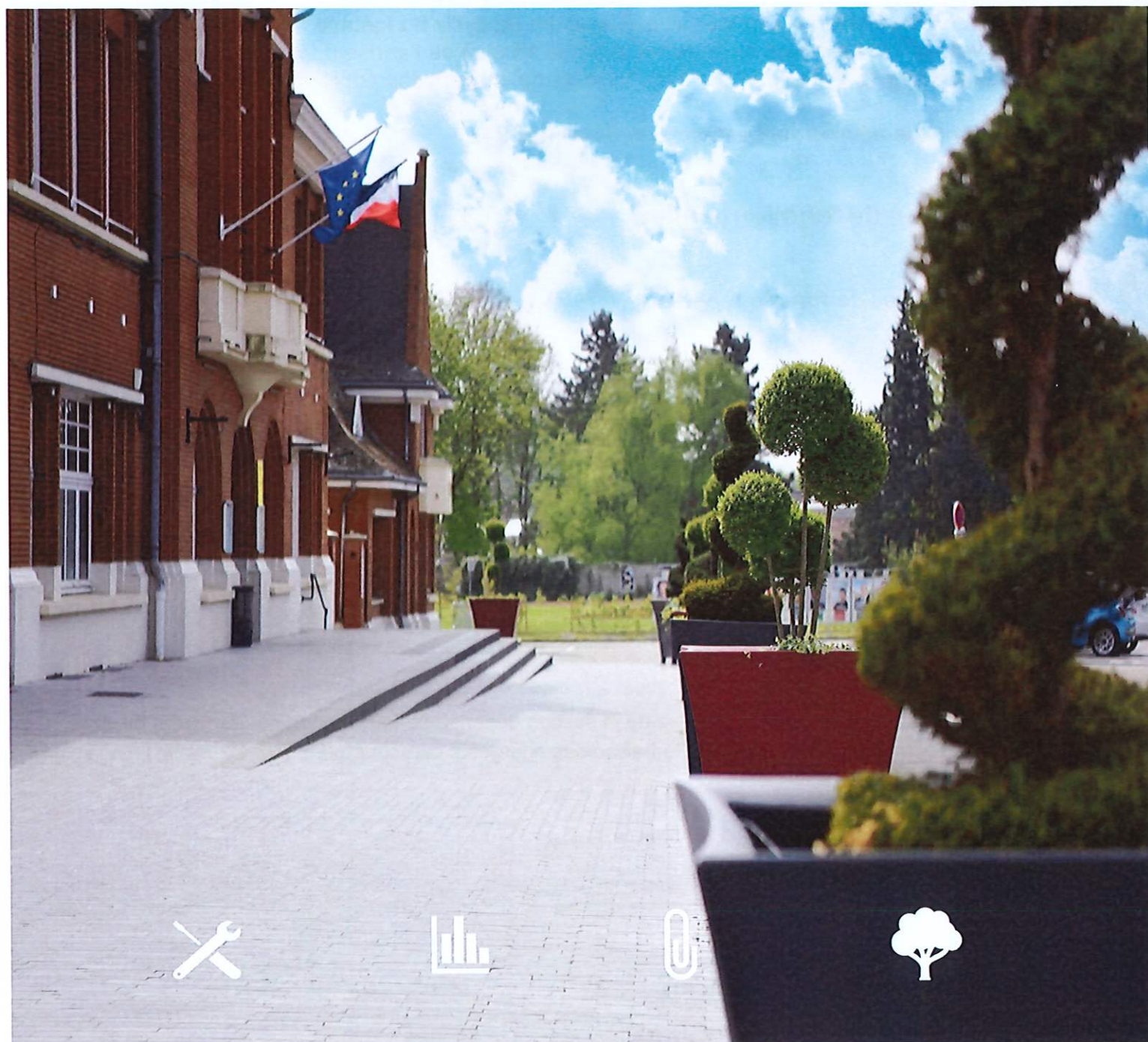
Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

S'LOW

ID : 059-215903832-20240404-ANNEXE_2024_12-BF

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 VILLE DE MARLY



1 Rappel réglementaire

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte de gestion, quant à lui, est établi par le comptable public de la collectivité.

Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes, doit intervenir au plus tard le 30 juin suivant l'année de l'exercice.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le vote du compte administratif est prévu le 04 avril 2024.

2 La section de fonctionnement

2.1 Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	Variation CA2023/CA2022
011 - Charges à caractère général	3 301 816,93 €	3 202 435,96 €	3 978 794,26 €	3 089 028,94 €	-22,36%
012 - Charges de personnel, frais assimilés	8 856 889,64 €	8 080 779,53 €	7 652 866,99 €	7 704 588,83 €	0,68%
65 : Autres charges	534 273,82 €	997 452,44 €	1 276 152,55 €	1 186 533,52 €	-7,02%
66 : Charges financières	326 489,94 €	299 723,18 €	248 146,96 €	233 360,03 €	-5,96%
67 : Charges exceptionnelles	10 069,51 €	11 421,57 €	17 076,49 €	13 022,14 €	-23,74%
68 : Dotations aux provisions		4 222,00 €		21 118,22 €	
TOTAL DEPENSE RELLE DE FONCTIONNEMENT	13 029 539,84 €	12 596 034,68 €	13 173 037,25 €	12 247 651,68 €	-7,02%
023 Virement à la section d'investissement					
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	353 831,74 €	366 821,91 €	681 563,56 €	313 437,24 €	-54,01%
TOTAL DEPENSE ORDRE DE FONCTIONNEMENT	353 831,74 €	366 821,91 €	681 563,56 €	313 437,24 €	-54,01%
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	13 383 371,58 €	12 962 856,59 €	13 854 600,81 €	12 561 088,92 €	-9,34%

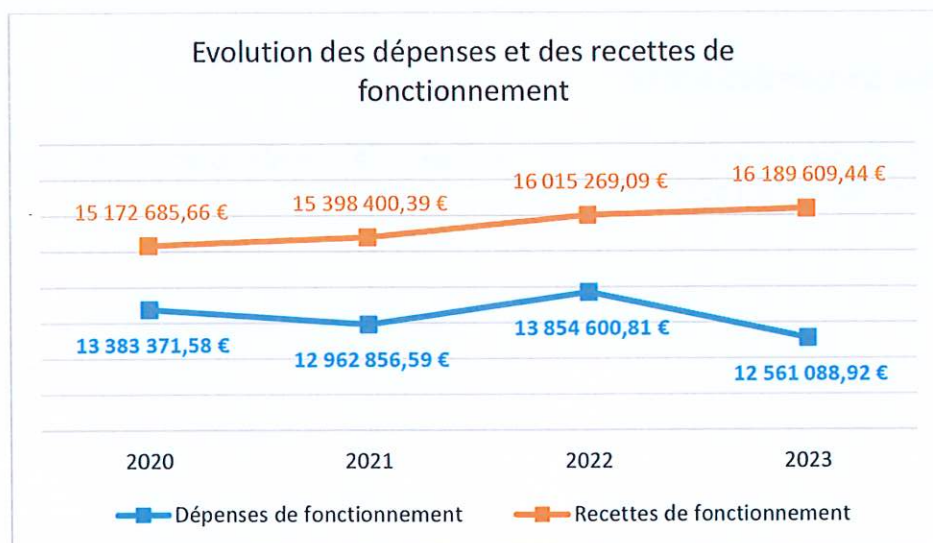
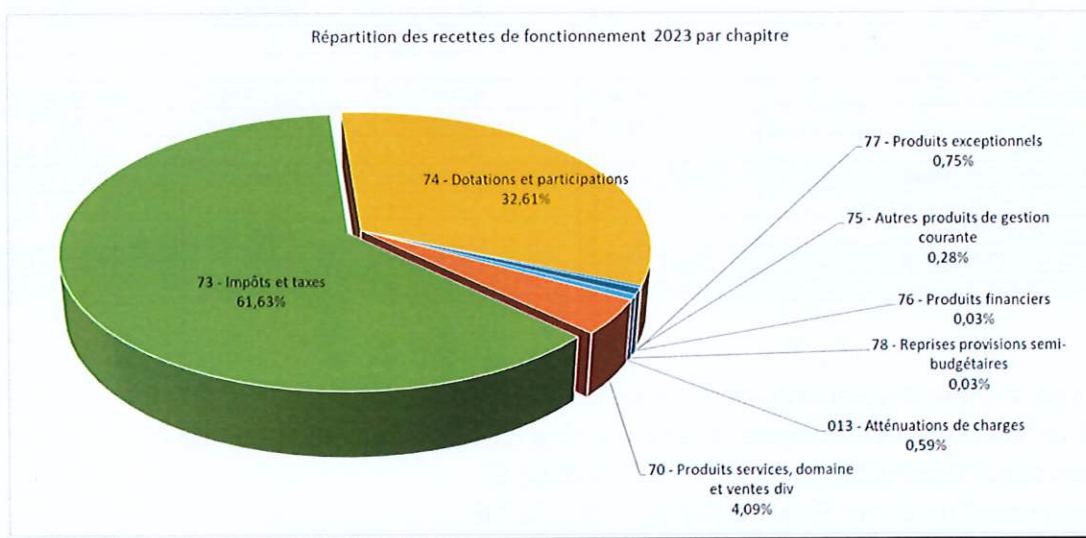
L'année 2023 marque une baisse significative de la section dépense de fonctionnement de l'ordre de -9 %. Cette baisse s'explique pour l'essentiel par la baisse des charges à caractère général (- 22.36 %) lié à la contraction des dépenses d'énergie.

2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits encaissés au profit de la population (restaurant scolaire, enfance, séjours), la participation de la CAF, les indemnités journalières, l'occupation du domaine public, les impôts et les dotations.

Chapitres	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation CA2023/CA2022
002 Résultat de fonctionnement reporté					
013 - Atténuations de charges	71 547,87 €	77 944,80 €	147 911,04 €	96 045,09 €	-35,07%
70 - Produits services, domaine et ventes div	408 208,07 €	483 369,05 €	549 947,24 €	662 093,68 €	20,39%
73 - Impôts et taxes	9 293 603,70 €	9 317 475,66 €	9 539 902,17 €	9 976 730,94 €	4,58%
74 - Dotations et participations	5 260 363,77 €	5 175 610,75 €	5 255 776,32 €	5 278 099,57 €	0,42%
75 - Autres produits de gestion courante	83 534,89 €	74 670,85 €	103 376,15 €	44 648,26 €	-56,81%
76 - Produits financiers	- €	- €	- €	4 851,00 €	
77 - Produits exceptionnels	23 256,20 €	77 578,21 €	371 027,89 €	120 981,89 €	-67,39%
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	4 222,00 €	
TOTAL RECETTE REELLE DE FONCTIONNEMENT	15 140 514,50 €	15 206 649,32 €	15 967 940,81 €	16 187 672,43 €	1,38%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 171,16 €	191 751,07 €	47 328,28 €	1 937,01 €	-95,91%
TOTAL RECETTE ORDRE DE FONCTIONNEMENT	32 171,16 €	191 751,07 €	47 328,28 €	1 937,01 €	-95,91%
TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT	15 172 685,66 €	15 398 400,39 €	16 015 269,09 €	16 189 609,44 €	1,09%

La section recette de fonctionnement a augmenté de 1.09 % dont 1.38 % pour les recettes réelles de fonctionnement.



Les résultats d'exécution 2023 de la section de fonctionnement s'établissent de la manière suivante et traduisent un effort global de gestion des dépenses de fonctionnement :

Dépenses : 12 561 088.92 €
 Recettes : 16 189 609.44 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2024
 Reçu en préfecture le 25/04/2024
 Publié le 25/04/2024
 ID : 059-215903832-20240404-ANNEXE_2024_12-BF



Ces chiffres montrent que les marges de manœuvre identifiées sur les dépenses ont été exploitées alors que des rigidités structurelles pèsent sur les recettes réelles.

3 La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

3.1 Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement correspond à l'achat de biens mobiliers et immobiliers, de matériel divers (informatique, mobilier scolaire...), de véhicules, de travaux, le remboursement de la dette en capital.

Chapitres	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA2023	Variation CA2023/CA2022
001 Exécédent investissement reporté					
10 Dotations, fonds divers et réserves				155 740,34 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	821 501,75 €	841 962,04 €	906 576,06 €	1 013 155,74 €	11,76%
20 Immobilisations incorporelles	6 360,00 €	6 612,00 €			
204 - Subventions d'équipement versées					
21 Immobilisations corporelles	377 349,85 €	427 417,56 €	1 148 025,96 €	1 287 297,77 €	12,13%
23 Immobilisations en cours	1 870 783,54 €	456 226,50 €	2 273 095,83 €	3 033 550,30 €	33,45%
4581 Opérations sous mandat		121 518,82 €		41 235,61 €	
TOTAL RECETTE REELLE D'INVESTISSEMENT	3 075 995,14 €	1 853 736,92 €	4 327 697,85 €	5 530 979,76 €	27,80%
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	2 718,00 €	1 937,00 €	47 328,28 €	1 937,01 €	-95,91%
041 Opérations patrimoniales			36 536,76 €		-100,00%
TOTAL RECETTE ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 718,00 €	1 937,00 €	83 865,04 €	1 937,01 €	-97,69%
TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT	3 078 713,14 €	1 855 673,92 €	4 411 562,89 €	5 532 916,77 €	25,42%

L'année 2023 poursuit le programme d'investissement dont :

- Construction du groupe scolaire Hélène Carrère d'Encausse : 1 628 051.58 €
- Mise en place de la vidéoprotection : 352 819.63 €
- Aménagement de la rue Roger Salengro : 282 522 €
- Aménagement de la place Gabriel Péri : 534 873.05 €

3.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comportent les nouveaux emprunts contractés, les dotations et les subventions, le FCTVA ainsi que l'autofinancement.

Chapitres	CA 2020	CA 2021	CA 2022		
021 Virement de la section de fonctionnement					
10 Dotations, fonds divers et réserves	323 888,70 €	534 886,39 €	452 343,95 €	212 201,66 €	-53,09%
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 615 658,96 €	1 637 894,11 €	1 401 899,30 €	1 058 999,11 €	-24,46%
13 Subventions d'investissement	230 103,39 €	172 469,50 €	392 353,91 €	1 832 088,84 €	366,95%
16 Emprunts et dettes assimilées		139 317,06 €	1 250 000,00 €	1 500 000,00 €	20,00%
024 Produits des cessions d'immobilisations					
4582 Opérations sous mandat		121 518,82 €		21 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours				64 502,85 €	
TOTAL RECETTE REELLE D'INVESTISSEMENT	2 169 651,05 €	2 606 085,88 €	3 496 597,16 €	4 688 792,46 €	34,10%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 408,14 €	362 744,17 €	681 563,56 €	313 437,24 €	-54,01%
041 opérations patrimoniales	58 723,59 €		36 536,76 €		-100,00%
21 Immobilisations corporelles	3 423,60 €	4 077,74 €			
TOTAL RECETTE ORDRE D'INVESTISSEMENT	412 555,33 €	366 821,91 €	718 100,32 €	313 437,24 €	-56,35%
TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT	2 582 206,38 €	2 972 907,79 €	4 214 697,48 €	5 002 229,70 €	18,69%

Récapitulatif

Les résultats d'exécution 2023 de la section d'investissement s'établissent de la manière suivante :

Dépenses : 5 532 916.77 €

Recettes : 5 002 229.70 €

En 2023, le montant des restes à réaliser s'établit comme suit :

Dépenses : 291 759.52 €

Recettes : 666 227.91 €

3.3 Les résultats d'exécution

Après validation des comptes auprès du comptable public, la commune de Marly présente :

En fonctionnement :

Dépenses : 12 561 088.92 €

Recettes : 16 189 609.44 €

Soit un résultat brut de fonctionnement de 3 628 520.52 €

En investissement

Dépenses : 5 532 916.77 €

Recettes : 5 002 229.70 €

Soit un résultat brut d'investissement de 1- 530 687.07 €

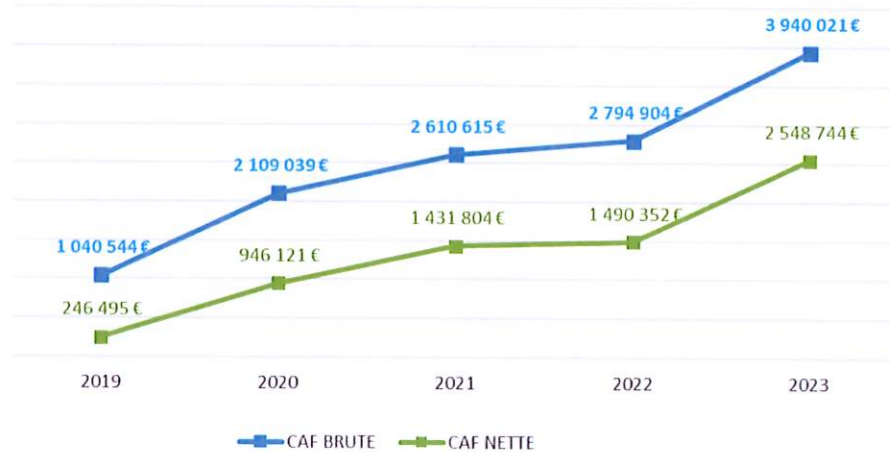
4 L'épargne

L'épargne brute constitue la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente le socle de richesse financière. L'épargne brute de la commune s'élève à 3 940 021 € pour l'année 2023, soit 324.68 € par habitant, soit un taux d'épargne brut de 5.80 %.

L'épargne nette constitue l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

Pour la commune, elle s'élève à 2 548 744 €, soit 210.03 € par habitant.

Evolution de la CAF BRUTE et de la CAF NETTE



5 L'emprunt

La commune dispose actuellement de 11 emprunts dont le PPP (Partenariat Public Privé : éclairage public).

Référence	Prêteur	Montant initial	Année de réalisation	Date de fin	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux
000062	SG	1 400 000,00 €	2005	30/06/2027	326 015,37 €	3,50 ans	(Euribor 12M-0.18)-Floor à 3.74 activant à 2 sur Euribor 12M	Barrière
Refin-Lot 2	SFIL	3 444 790,61 €	2008	01/03/2028	1 196 749,26 €	4,17 ans	Taux fixe 4.46% à barrière 5.78487% sur SOFR 1Y(Postfixé) (Marge de 0.69513%)	Barrière hors zone EUR
PPP	PPP	2 346 238,30 €	2012	31/12/2026	614 658,73 €	3,00 ans	Autre...	Fixe
4369339	CE	500 000,00 €	2014	25/12/2029	218 101,73 €	5,98 ans	Taux fixe à 2 %	Fixe
MON283277EUR	ARKEA	1 913 029,17 €	2015	01/01/2027	565 863,78 €	3,00 ans	Taux fixe à 3.95 %	Fixe
MIN510512EUR	SFIL	1 500 000,00 €	2016	01/06/2031	801 828,67 €	7,42 ans	Taux fixe à 1.85 %	Fixe
Lot 1 Ream	SFIL	2 445 049,98 €	2017	01/09/2028	1 220 791,16 €	4,67 ans	Taux fixe à 4.19 %	Fixe
MON522515EUR	SFIL	1 500 000,00 €	2018	01/07/2033	950 000,00 €	9,50 ans	Taux fixe à 1.35 %	Fixe
201802039	CAF	139 317,06 €	2021	01/03/2031	111 453,64 €	7,17 ans	Taux fixe à 0 %	Fixe
10002341761	CREDIT AGRICOLE	1 250 000,00 €	2022	10/08/2037	1 157 746,65 €	13,61 ans	Taux fixe à 1.73 %	Fixe
MON546278EUR	BANQUE POSTALE	1 500 000,00 €	2023	01/01/2044	1 500 000,00 €	20,00 ans	Taux fixe à 4.04 %	Fixe

L'encours de la dette (capital restant dû) au 31/12/2023 s'élève à 8 732 421 € soit 719.60 € par habitant (moyenne de la strate : 779 € par habitant).

La commune a souscrit un emprunt d'un montant de 1 500 000 en 2023 auprès de la banque postale d'une durée de 20 ans au taux fixe de 4.04 %.